

## LES CHEMINS RURAUX

Qu'est-ce qu'un **chemin rural** ?

C'est un chemin qui permet une circulation d'intérêt local. Il appartient au **domaine privé** de la commune (différent de voie communale qui fait partie du domaine public).

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation d'entretien pour assurer la praticabilité du chemin, le maire **doit conserver l'emprise du chemin** dans le patrimoine communal.

Quel est l'intérêt des chemins ruraux ?

### - la chasse

Grâce aux bordures herbacées, aux arbustes et aux arbres, les chemins offrent le gîte et le couvert à la faune. Ce sont de vrais repères paysagers appréciés de certaines espèces de gibier et plus particulièrement en plaine.

### - la randonnée pédestre, équestre ou cycliste...

Les chemins reflètent souvent l'identité du territoire (caractère historique). Il est nécessaire de maintenir un réseau convenable de chemins sur le plan quantitatif et qualitatif permettant de réaliser des itinéraires agréables et diversifiés.

### - l'agriculture

Les chemins permettent un déplacement et un accès aux parcelles avec les engins agricoles et sont un abri pour une diversité biologique utile aux cultures (pollinisateurs, faune du sol, insectes auxiliaires prédateurs des insectes ravageurs des cultures, piégeage des intrants qui ruissellent, limitation de l'érosion des sols, etc...)

### - la biodiversité

Sa préservation est devenue une priorité et s'appuie sur le maintien à la fois des habitats (milieux naturels) et des continuités entre ces derniers (corridors écologiques entre les milieux).

C'est l'enjeu de la **Trame Verte et Bleue** qui vise à la circulation et au flux des espèces floristiques et faunistiques ainsi qu'à la diversité des milieux.



CR 18 première partie nettoyée en 2021



CR 18 suite débroussaillage à faire

extraits de : Chemins de Picardie, association pour la défense des chemins ruraux

La commune d'Harcourt possède de nombreux chemins ruraux dont certains ont disparu suite aux remembrements mais aussi à cause de certaines pratiques agricoles.

Le conseil municipal a décidé d'entretenir les chemins et de réouvrir ceux qui sont devenus impraticables (envahissement naturel) ; c'est un travail de longue haleine.

Des journées citoyennes sont organisées chaque année afin d'effectuer cette mission pour le bien de tous en complément du travail entrepris par les agents municipaux.

**Sauvons nos chemins ruraux !**